

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2008)
Heft: 1783

Artikel: Le dernier avatar du programme de législature : toujours la quadrature du cercle : comment planifier sans s'engager?
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012504>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le dernier avatar du programme de législature

Toujours la quadrature du cercle: comment planifier sans s'engager?

André Gavillet (15 juin 2008)

Tous les quatre ans, le collège gouvernemental est élu. Quelle sera sa ligne politique, son programme? Question légitime et fondamentale. Et comme chaque membre du Conseil fédéral est élu personnellement par l'Assemblée fédérale, il serait dans l'ordre des choses qu'il soit comme candidat interrogé sur ses idées, son programme, son esprit de concordance. Or ce questionnement n'a pas lieu. Il est réservé aux candidats nouveaux qui sont élus en cours de législature. Mais les conseillers fédéraux qui sollicitent un nouveau mandat sont, eux, dispensés de cette épreuve. En revanche, une fois installés au pouvoir, il est exigé d'eux qu'ils élaborent un programme de législature et le soumettent aux deux Chambres qui revendiquent le droit constitutionnel de participer, d'influencer cette planification. Mais jusqu'ici les tentatives d'associer le parlement ont été des échecs.

2004/2008

Il fut prévu, en 2004, qu'au terme de l'examen les députés se prononceraient par un vote, afin de donner plus de portée au programme présenté. Mais les partis n'y trouvant pas leur compte, notamment l'UDC et le PS, le programme fut rejeté en vote final. Comme il était un exercice non contraignant, cet échec fut sans conséquence. Il

n'ouvrit aucune crise, il ne fit pas même un titre. Et l'on passa aux affaires courantes.

La procédure d'examen fut toutefois modifiée. La discussion du programme se fait sans entrée en matière, mais prévoit des votes sur toutes les propositions du programme, qui peuvent être amendées. C'est une sorte de revue de détails qui est opérée. Il n'y a pas de vote final.

Pour cette législature, le Conseil fédéral a sorti un programme «*grand appareil*»: 5 lignes directrices, 16 objectifs, 71 mesures. Avec, comme accompagnement, des indicateurs de contrôle et un plan financier.

Ce programme a fait l'objet de deux propositions motivées de renvoi, une de l'UDC et une du PS. Elles ont l'une et l'autre été rejetées, car votées séparément. Contrairement au vote final de 2004, les votes négatifs n'ont pas pu se cumuler. Le Conseil national a passé dès lors une journée à examiner 116 amendements, de portée indicative: péage routier, vente de Swisscom, rôle de la Banque nationale, etc. On y trouve de tout pour tous les goûts.

Le Conseil fédéral absent

Selon la loi, le Conseil fédéral est représenté par son

président seul. Il intervient peu, se contentant surtout de rappeler, amendement par amendement, quelle est la position du Conseil fédéral. Pour un acte majeur, le programme de législature, cet effacement du pouvoir est une caractéristique du régime suisse. Alors qu'on ne cesse de souligner qu'il agit en tant que collègue, la présence physique du collègue n'est jamais mise en scène, si ce n'est lors de l'assermentation.

Le programme de législature, toute expérience faite, gagnerait à être une déclaration de politique générale lue devant l'Assemblée fédérale par le président, accompagné par tout le collège. Ce discours serait suivi par la prise de position de chaque président de groupe. (On n'ose imaginer en Suisse que ce débat solennel soit suivi d'un vote de confiance).

Mais ce qui est évident, c'est que la pratique inaugurée cette année dilue l'exercice. Aucune image, aucune idée n'a été transmise à l'opinion publique. Le programme de législature est transformé en une procédure technocratique, illisible. Il faudrait en faire un acte politique à la fois simple et solennel. Dans le bon sens du terme, du vrai théâtre civique.